

# **CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE**

## **2022-2026**

Communauté de Communes  
du Sud Gironde  
**Bordeaux Métropole**





# COOPERATIONS TERRITORIALES

## Une trajectoire politique partagée



Au cœur du territoire girondin, Bordeaux Métropole accueille une part de la population du département ainsi qu'une part importante des activités économiques et culturelles, des infrastructures de santé, de formation, de transport et de loisirs qui en font un pôle dynamique et attractif auquel les autres territoires girondins contribuent considérablement.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage depuis plusieurs années auprès de ses territoires voisins afin de constituer conjointement de nouvelles forces et créer de nouveaux leviers pour répondre aux attentes des habitants et usagers de nos territoires

Le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes Sud Gironde est le résultat de ce constat et de cette volonté partagée. C'est avec cet état d'esprit novateur que nous avons décidé de rédiger dans un dialogue nourri, et à l'issue des rencontres territoriales de 2021, un contrat qui rassemble nos ambitions communes en termes de mobilités, de développement économique et touristique, de gouvernance alimentaire et de transition écologique. Il sera le fil rouge de nos relations ambitieuses et constructives, sur ces quatre prochaines années.

### **Alain Anziani**

Président de Bordeaux Métropole  
Maire de Mérignac



À travers cette signature du contrat territorial entre Bordeaux Métropole et la CdC du Sud Gironde, nos deux collectivités font le choix de démarrer leur coopération au service du dialogue des territoires. Cette coopération, cette alliance des territoires, c'est un modèle à construire pour une vraie réciprocité entre la Métropole et nos territoires périurbains et ruraux.

Ce contrat de territoire, c'est reconnaître que les solutions aux défis d'aujourd'hui, alimentation, transition écologique, mobilité, développement économique... nous les trouverons ensemble. Notre CdC du Sud Gironde fait partie intégrante du quotidien métropolitain et de son puzzle de l'emploi et des déplacements. Notre CdC du Sud Gironde est une des solutions aux enjeux de la Métropole.

Ce contrat, issu de plusieurs mois de travail entre nos deux collectivités, c'est l'engagement réciproque sur un socle d'intérêts communs de politiques publiques et d'actions conjointes au bénéfice des habitants.

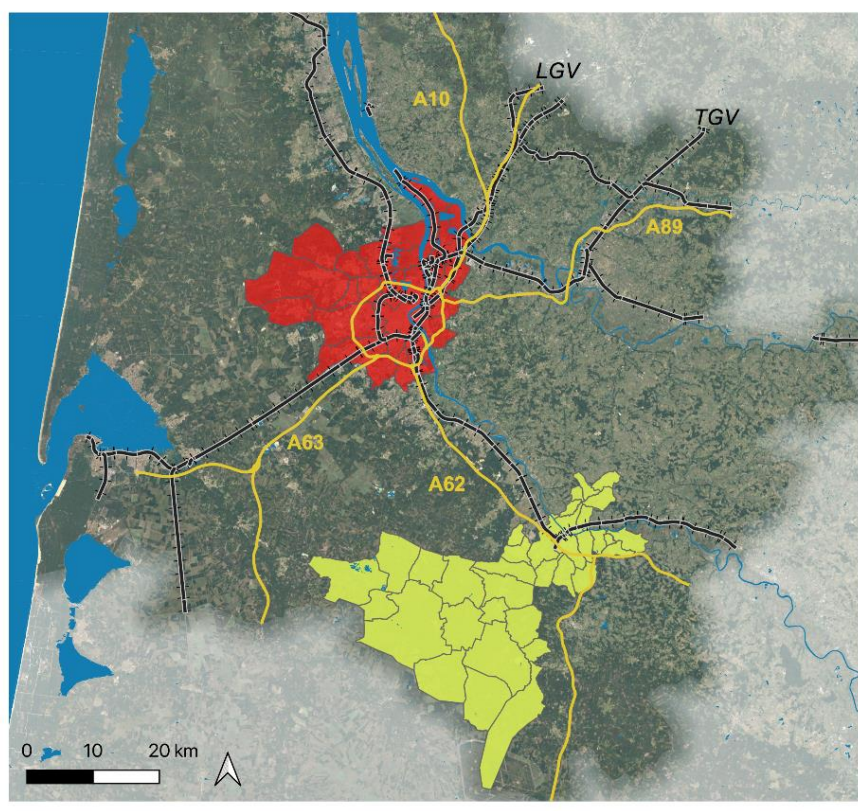
Il pose à la fois le diagnostic et les solutions partagées que nous proposons pour pérenniser la réussite de notre territoire : développement économique et durable, transports du quotidien et mobilité de demain, préservation de l'environnement et réponse aux besoins alimentaires dans une logique de proximité.

Coopérer demande de dépasser certaines représentations et de bien cerner les intérêts et plus-value réciproques. Notre contrat et notre volonté de le faire vivre constituent une réelle transition en termes d'action publique, indispensable pour préparer le futur de notre territoire.

### **Jérôme Guillem**

Président de la Communauté de Communes Sud Gironde, Maire de Langon, Conseiller régional

Situation de Bordeaux Métropole et de la Communauté de Communes du Sud Gironde



- Autoroutes et voies rapides
- +— Voie ferrée
- Bordeaux Métropole
- Communauté de Communes Sud Gironde

Réalisation: Bordeaux Métropole, 2022  
Sources: BDTOPO 2020, IGN 2018

# COOPERATIONS TERRITORIALES

## Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations.

La coopération territoriale, en tant que méthode et outil majeur dans la construction et la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Dans ce contexte Bordeaux Métropole (BM) et la Communauté de Communes du Sud Gironde, entretiennent des liens étroits et des interdépendances qu'elles souhaitent renforcer davantage.

La mise en place de coopérations entre ces deux territoires permettra de concrétiser le pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'habitat, d'emploi et de mobilité adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. Le renforcement de la coopération est une réponse adéquate à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la protection des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Sud Gironde décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de collaboration notamment sur les thématiques des mobilités, du développement économique et de l'emploi et de la transition écologique.

## Deux intercommunalités complémentaires

Bordeaux Métropole et La Communauté de Communes (CC) du Sud Gironde constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin. Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence et compte 792 000 habitants (INSEE, RP 2018) et s'étend sur une superficie de 578 km<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes du Sud Gironde regroupe quant à elle 37 communes et compte 38 723 habitants (Insee, RP 2018).

Cette intercommunalité qui s'étend sur 830 km<sup>2</sup>, est un territoire aux géographies multiples, à dominante rurale alternant entre espaces urbains, ruraux et forestiers. Sous-préfecture, Langon y est la ville centre relayée par les bassins de vie de proximité de Saint Macaire, Saint Symphorien et Villandraut.

Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Sud Gironde ont connu un taux de croissance démographique annuel moyen de 1,2% et de 0,6% respectivement de 2013 à 2018.

Pour les deux intercommunalités, cette croissance est portée par un solde migratoire positif.

Si la Métropole attire des étudiants et jeunes actifs vivants seuls, la CC du Sud Gironde connaît un renforcement du profil familial du territoire notamment par l'arrivée d'actifs de l'aire métropolitaine, ceux-ci étant à la recherche de foncier plus accessible que dans les pôles économiques de Bordeaux Métropole et de la première couronne. En effet 35% des nouveaux arrivants sur la CC du Sud Gironde viennent de la Métropole (PLUi Sud Gironde, 2018).

L'attractivité de la CC du Sud Gironde est aussi liée à sa proximité de la métropole bordelaise à la confluence d'axes de communications majeurs : l'A62, l'A65 et la N524 ainsi que le TER. Les communes proches de ces axes de communication sont les premiers bénéficiaires des nouvelles installations de ménages sur le territoire.

Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique de Bordeaux Métropole relèvent tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement à l'international. Éléments clés du développement et de l'attractivité du territoire, les Activités Métropolitaines Supérieures (AMS) constituent un secteur économique majeur pour Bordeaux Métropole.

En tant que territoire ouvert à l'innovation et aux nouvelles formes d'entreprenariats, Bordeaux Métropole connaît aussi un foisonnement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire représentant 10% de l'emploi local.

A cette dynamique de territoire se conjugue une économie résidentielle et touristique attractive.

L'emploi au sein de la CC du Sud Gironde est majoritairement tourné vers le secteur tertiaire avec une forte concentration des commerces à Langon. La viticulture constitue une véritable identité du territoire. Ce secteur rassemble plus d'emplois que le secteur de l'industrie et de la construction sur ce territoire.

L'attractivité de ces deux territoires, leurs interdépendances ainsi que la densité des échanges entraînent également des effets plus pénalisants comme une pression foncière, des déséquilibres dans la localisation des emplois ou la congestion automobile. Ces externalités négatives du système territorial en place demandent une coordination en termes de régulation et de maîtrise suivant des objectifs partagés.

**Ce constat et cette volonté constituent la base de cette nouvelle coopération qui permet d'accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d'avance sur les méthodes de partenariat de demain.**

# UNE CONSOLIDATION ET UN DEPLOIEMENT DU PROCESSUS DE COOPERATION

**Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants renforçons tous nos échanges.**

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Sud Gironde s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

**Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Sud Gironde un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :**

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail**, précisant chaque action de coopération

## Ce programme de travail repose sur les

### GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète,**
- Assurer une **animation continue et outillée**, tant politique que technique, de cette coopération territoriale,
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires,
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats,
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés.

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SUD GIRONDE ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET PISTES OPERATIONNELLES STRUCTURANTS

1

## Mobilités et accessibilités des populations

Le nord de la CC du Sud-Gironde entretient un lien privilégié avec la métropole bordelaise, comptabilisant plus de 7000 déplacements sortants en direction de la Métropole et plus de 5000 entrants sur l'intercommunalité par jour (PLUi Sud Gironde, 2018). Par ailleurs, Langon-Touloune est le pôle majeur structurant du territoire, où se concentre 20% de la population de la CC du Sud Gironde.

Les deux axes autoroutiers qui traversent le Sud-Gironde du nord au sud et d'est en ouest, l'A62 et l'A65, assurent une bonne accessibilité du territoire. L'autoroute A62 permet un accès rapide à Bordeaux et son Aéroport, et de desservir Toulouse. L'A65 fait la liaison vers Pau aux portes des Pyrénées et de l'Espagne. Grâce à la voie ferrée, les TER favorise également la desserte avec Bordeaux, qui sera en outre améliorée de manière importante avec le RER Métropolitain en projet.

Néanmoins, l'utilisation de la voiture individuelle prédomine sur l'ensemble du territoire du Sud Gironde où en moyenne plus de 84% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture individuelle, camion ou fourgonnette, et seulement un peu plus de 3% des résidents de la CC du Sud-Gironde prennent un transport en commun pour leurs déplacements professionnels (PLUi Sud Gironde, 2018).

Il est alors important d'anticiper ces phénomènes afin de fluidifier, améliorer et décarboner les mobilités des usagers en développant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle et en luttant contre l'autosolisme.

Dans le cadre du plan de mobilités en cours d'élaboration, la CC du Sud Gironde prévoit d'accroître l'offre de services de mobilité ainsi que la mise en place du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare de Langon.

Dans le cadre des coopérations territoriales les actions suivantes seront menées :

- **Développer et interconnecter les réseaux de transport :**
  - Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires, ainsi que les projets de pôles d'échanges autour des gares des territoires des deux EPCI, pour renforcer l'attractivité du RER. En particulier, un partage d'expérience est prévu sur l'aménagement de la gare de Langon, desservie par le RER Métropolitain, en pôle d'échanges multimodal (PEM), en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités (ingénierie/appui technique) et les partenaires ;
  - Réflexion sur la possibilité de rabattements depuis le Sud Gironde vers la nouvelle ligne de car express en projet sur la ceinture Ouest de la métropole, sera menée, sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région.
- **Renforcer le dialogue et la coordination entre les deux territoires AOM :**
  - Partage d'expérience pour l'élaboration du Plan de mobilité simplifié du Sud Gironde. ;
  - Bordeaux Métropole associera la CC Sud Gironde à ses réflexions sur la gouvernance des mobilités.
- **Développer le covoiturage :**
  - Sur l'axe A62 : les 2 EPCI continueront à accompagner les réflexions portées par l'Etat pour la mise en place d'une voie de covoiturage sur l'A62, en lien avec les partenaires,
  - Les deux EPCI assureront la promotion du covoiturage au travers d'actions d'animation et de communication auprès des habitants et des employeurs de leur territoire.
  - Un partage d'expérience pourra avoir lieu sur la mise en œuvre de plans de mobilités d'entreprises, visant notamment à favoriser le covoiturage.
  - Les deux EPCI participent en outre au déploiement d'une plateforme de covoiturage (informations, services...) pour les territoires de la CC Sud Gironde et de BM en s'inscrivant dans la démarche de TBM, NAM et du CD33.



## Développement économique et touristique

Le territoire possède une forte vocation agricole : malgré la baisse continue de ses effectifs, le secteur emploie proportionnellement six fois plus de salariés qu'au niveau national. Les activités agricoles sont diversifiées (viticulture, polyculture-polyélevage, sylviculture, élevage bovin, porcins et volailles...) dans ce territoire caractérisé par des productions de qualité et des circuits courts en développement (PLUi Sud Gironde, 2018).

Les industries bois-papier-imprimerie et agroalimentaire, également surreprésentées dans le Sud-Gironde, maintiennent leur emprise sur le territoire.

Bordeaux Métropole comme la CC du Sud Gironde ont au sein de leur projet de territoire, marqué leur volonté de renforcer le tissu économique local et de favoriser l'accueil d'entreprise tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes sur leur territoire. Néanmoins, les deux intercommunalités font face à une saturation de l'offre foncière et sont contraintes par leur PLUi disponible (le PLUi du SUD Gironde n'est pas encore en vigueur) limitant le foncier économique.

Le développement touristique durable est aussi au cœur des ambitions des deux intercommunalités au travers notamment de la création d'itinéraires doux (randonnées et vélo).

Afin de répondre à ces enjeux et ambitions communes, la coopération aura pour objectifs de :

- **Mettre en œuvre un aménagement économique coordonné et rythmé** afin de développer une vision partagée sur une nouvelle offre foncière pour les entreprises, consolider les réflexions autour du label Petites Villes de Demain ainsi que de réfléchir à un outil d'aménagement et de foncier.
- **Mener une réflexion partagée sur les filières d'innovations économiques et sociales notamment** autour de trois filières : bois/construction, la filière économie circulaire ainsi que l'économie sociale et solidaire ;
- **Accompagnement par Invest In Bordeaux pour l'accueil d'entreprises à l'extérieur du territoire métropolitain ;**
- **Développer un tourisme durable et d'itinérance ;**
  - Organiser et renforcer les opportunités en matière de tourisme fluvial ;
  - Assurer une communication et une promotion de la création d'itinéraires pédestres et cyclables en bord de Garonne entre Bordeaux et Langon.

## Transition écologique

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole et la CC du Sud Gironde s'attachent à soutenir les projets contribuant à développer une agriculture de proximité, réciproquement à travers une stratégie de résilience agricole et alimentaire en cours d'élaboration et un projet alimentaire territorial (PAT).

Suite à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui modifie l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales pour imposer l'instauration de Zones de faibles Emission pour la mobilité (ZFE-m) aux agglomérations de plus de 150 000 habitants, la Métropole s'engage dans la mise en œuvre de cette réglementation au plus tard le 31 décembre 2024. Cet engagement et obligation réglementaire nécessite une coordination avec les territoires voisins afin notamment d'offrir des solutions alternatives aux modes de déplacements actuels.

Aussi, la Métropole ambitionne de réduire ses déchets ménagers et assimilés d'au moins 15% par an et par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 grâce notamment à la valorisation des déchets organiques, en coopération avec ses territoires voisins.

Dans ce contexte les deux intercommunalités s'engagent à :

- **Associer la Communauté de Commune du Sud Gironde à la mise en place de la ZFE et à ses mesures d'accompagnement ;**
- **Associer les territoires à une réflexion sur une orientation commune " Stratégie Déchets 2027 ",** en lien avec les partenaires concernés, avec l'objectif d'une plus grande équité dans la répartition des charges et une meilleure cohérence à l'échelle de la Gironde ;
- **Engager une collaboration active sur le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale** émanant des territoires de la CC Sud Gironde et de Bordeaux Métropole, en lien avec les partenaires institutionnels concernés à l'exemple de Cap Solidaire et de la Chambre d'Agriculture ;
- Engager une collaboration active sur les sujets de la transition écologique et énergétique **afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.**

# MODALITES DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET EVOLUTIONS

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence de la Communauté de Communes du Sud Gironde et de Bordeaux Métropole. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement,
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services de l'intercommunalité et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'**évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions**, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A Bordeaux, le

**Alain Anziani**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

**Jérôme Guillem**  
Président de l'EPCI, Maire de Langon  
Conseiller régional

